

## *Guer : Instants Photos*

### *Règlement de participation*

La Ville de Guer organise par le biais du centre culturel Le Belvédère une exposition participative en invitant les Guérois à exposer leurs photographies. L'exposition intitulée **Guer, instant photo** aura lieu du mardi 19 septembre au vendredi 6 octobre 2017 au centre culturel le Belvédère, situé Place Gravedona ed uniti à Guer. Le vernissage aura lieu le vendredi 6 octobre 2017. Le thème retenu est « *Guer : ville & nature* » (Paysages, rues, maisons, portraits...). Les photographies ne rentrant pas dans ce thème sont exclues.

#### **Conditions de participation à l'exposition participative :**

Relatives au **participant** :

- être domicilié à Guer
- être âgé de plus de 7 ans
- être photographe amateur

Relatives aux **photographies** :

- La photographie doit avoir été prise par le participant
- Trois photographies maximum par participant sont acceptées
- La photographie ne doit pas être retouchée
- En cas de portrait, le participant devra s'être assuré de l'autorisation de la personne photographiée ou son tuteur si mineur. Le centre culturel ne sera pas responsable en cas de litige avec le photographié.
- Format libre
- Couleurs et/ou noir & blanc accepté
- La photographie est encadrée avec un système d'accrochage mural prévu par le participant. En cas de dommage, le centre culturel ne pourra être tenu responsable.

Relatives aux **conditions d'exposition au centre culturel Le belvédère** :

- Le prêt de(s) photographie(s) ne peut se prévaloir de frais de monstration. Aucune rémunération ne sera faite aux participants.
- La (les) photographie(s) n'est (sont) pas assurée(s) par le centre culturel Le Belvédère.
- Inscription auprès du centre culturel du **1<sup>er</sup> au 30 juin 2017**, 17h00.
- Dépôt des photographies encadrées du **15 juin au 13 juillet 2017** au centre culturel Le Belvédère aux horaires d'ouverture.
- Signature du règlement obligatoire lors du dépôt des photographies.
- Chaque participant s'engage à assurer, en roulement avec les autres participants, une permanence de garde de l'exposition, entre 10h et 12h30 ou 14h et 16h30, les samedis de la durée de la présentation des œuvres selon un planning établi.